L'ABEILLE.

PAR BULLITT, BULLEN & MAGNE

NO. 81 RUE DE CHARTRES

CONDITIONS:

ABONNEMENT.

Douze piastres par an, pour la feuille, payable d'avance pour l'année; dix piastres pour la feuille de campagne et publiée trois fois par semaine, payables d'avance pour toute l'année, lorsque l'abonné ne voudra pas faire payer à un domicile à la Nouvelle-Orléans. Aucun abonnement ne sera discontinué avant que les comptes arriérés ne soient payés. Les abonnés qui voudront cesser leur abonnement devront en donner avis par écrit une semaine avant que le terme de leur abonnement ne soit arrivé.

Annonces—Une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et cinquante cent pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

Abonnemens pour l'année aux annonces—Les banques et personnes tenant magasins en détail, $60. Les Banques, Compagnies d'Assurances et autres institutions publiques, $80, les agens pour navires, bateaux à vapeur, ou les maisons de commerce faisant la commission, $80. Ces abonnemens sont payables à l'année et d'avance.

Le privilège des abonnés annuels est limité à un carré chaque fois, et une à la fois par semaine.

Les Annonces des marchands et des encanteurs pour appeler l'attention du public à des ventes d'immeubles, biens meubles, les articles aux passagers, les annonces de bénéfices &c. devront payer autant les annonces ordinaires.

Les Annonces qui ne doivent paraître que par intervalles paieront $1 par carré pour chaque insertion.

Les Annonces ou articles d'une nature personnelle, lorsqu'ils pourront être admis, paieront le double du prix des annonces ordinaires et d'avance.

Les Annonces qui sortiront de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné à l'année, telles que ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, esclaves marrons, animaux épaves ou égarés &c. &c., lui seront portées en compte séparément et aux prix ci-dessus énoncés.

Les Annonces qui ne porteront pas le nombre de fois qu'elles seront publiées, pendront au mois et seront payées en conséquence de cette disposition.

Aucune Annonce de faillite sera publiée, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payé d'avance, ou qu'il y ait un répondant.

Les Théatres et autres endroits ouverts pour l'amusement du public, faisant insérer chaque jour des nouvelles annonces, pendant la saison des plaisirs paieront $150.

Les Annonces de candidature à des emplois publics et toutes annonces d'une nature politique, paieront le double du prix ordinaire.

POELES—POELES!—[illegible], Front Levée, viennent de recevoir par le navire John Hall, un nouveau assortiment de poeles. Leur assortiment se compose actuellement de poeles à charbon de Spoor, patentés, de toutes grandeurs; poeles des Radiateurs, à charbon, de Philadelphie; poeles à fourneaux, plein à James, à deux et trois bouilloires, poeles de campagne; poeles à navires et à steamboats; avec des tuyaux de poeles, que l'on pourra sur demande. 24 dec—e

AUX EMIGRES DU MEXIQUE—Le soussigné a l'honneur d'offrir aux français malheureux qui, par les circonstances désastreuses de la guerre, se trouvent réfugiés dans cette ville, ses services comme médecin, il leur fournira les médicamens, gratuitement pendant la durée de leur maladie.

Il invite les médecins qui seraient appelés près de ces infortunés compatriotes, à ordonner les médicamens qu'ils jugeront convenables, à la pharmacie de M. Serres, encoignure des rues Royale et Chartres.

M. DUPIERRIS, Docteur [illegible]

28 jan rue Ste Anne no. 88.

AVIS—L'HOTEL ST-LOUIS est maintenant ouvert pour la réception du public. Les appartements sont tous meublés avec [illegible] et disposés de manière à satisfaire tous les désirs. On y trouve des chambres [illegible] et salons, avec [illegible] la table. Il y a dans l'Hotel un excellent restaurant sous la direction de M. C. Laroul. S'adresser à M. A. WILLOZ, Directeur de l'Hôtel.

LES soussignés, agents de la Compagnie pour la Banque de l'Union du Mississipi, ont [illegible] ci-après, donnent avis qu'ils sont prêts à recevoir du coton pour le compte de ladite banque, et [illegible] les pièces nécessaires pour mettre les habitans à même d'obtenir l'avance qui y est stipulée.

RICKER, HADLEY, DAVIS & Co.,

20 dec 35, rue du Canal.

BANQUE DE L'UNION DU MISSISSIPI.

Jackson, 16 novembre 1838.

Monsieur,

Les directeurs de cette institution, étant d'opinion que la récolte de coton dans cet état sera moindre qu'à l'ordinaire et que les habitans voudront [illegible] la vente de leur récolte jusqu'à ce que [illegible], proposent de faire une avance de [illegible] piastres sur chaque balle de bon coton vendable [illegible] livres, et délivrés aux agents de cette banque, qui en sont nommés dans les lieux d'embarquements [illegible] à Natchez, à Vicksburg, Grand-Gulf, Rodney, Manchester, Tchula, Satartia, Marion, Greenwood, Grenada, Columbus et ville de Mississipi. Les propriétaires devront délivrer à cette banque les reçus des dits agents avec la marque, le numéro et le poids de chaque balle, ainsi qu'un billet payable à 12 mois de date portant deux bonnes sécurités ou plus, pour être payé à la direction afin d'obtenir la dite avance.

Le coton devra être expédié à Liverpool, à tel autre marché désigné par le propriétaire que le Bureau [illegible] et sera vendu pour compte de cette banque. Les produits, ainsi que le change, tant de l'étranger que du pays devront être débités à son compte et le cours du change du pays sera établi sur le cours de la place au moment que le montant des ventes sera reçu.

Je suis respectueusement &c.

(Signé) W. P. GRAYSON, caissier.

20 dec—11

GRILLES DE CUISINE PATENTÉES DE PIERCE.—Le soussigné vient de recevoir au No. 57, rue du Canal quelques grilles comme ci-dessus. Pour l'économie, la facilité et la commodité ces grilles surpassent toutes celles qui ont été inventées jusqu'à ce jour. Elles sont garanties donner satisfaction et dans le cas contraire elles seront déplacées sans frais aux acquéreurs.

GEORGE PIERCE, Agent. 57, rue du Canal.

Le soussigné prend la permission de référer aux Messieurs suivants qui en ont fait usage pendant l'année dernière.

MM. Charles Harrod, Col. Wm. Christie, Saml. J. Peters, Benj. Story, William Brand, Henry Lockett, Esq., J. W. Breedlove, W. A. Gasquet, J. H. Leverich, A. S. Buckner.

13 a

DENTISTE—Changement de domicile—Le Dr. Duperron Dentiste vient de transporter son domicile, rue Bourbon no. 190, entre Dumaine et St. Philippe, où on pourra le consulter de 9 à 4 heures. 16 a

AVIS—La société qui existait ci-devant sous le nom de Harrison, Glegg & co est dissoute d'un commun accord. Les affaires seront liquidées par l'un ou l'autre des soussignés, se servant du nom de la société pour cet objet seulement, et les affaires à l'avenir continuées par Charles Glegg, en son nom et pour son compte.

(Signé,) JOHN C. HARRISON, CHARLES GLEGG.

Nouvelle Orléans, 1er. mai.

LES soussignés préviennent le public que par suite d'arrangemens pris avec la maison Dewey [illegible] & Co, de Baltimore, l'un transporté [illegible] dans leur magasin, rue de Chartres No. 83, un assortiment des plus variés de TAPIS DE TOILE cirée, de toutes les dimensions.

1 juin—3 GERMAIN DUCATEL & SAN[illegible]

BUREAU de la Compagnie d'Assurance du Commerce—Nlle. Orleans, 1er juin 1839.—Les personnes qui ont des polices émises par ledit Bureau sont requises de s'adresser au bureau [illegible] rue du Camp, afin de les faire annuller et recevoir le montant de la prime du temps qui n'est point expiré sur les dites polices.

EDWARD BARRY, Secrétaire.

1er juin—10

AVIS—La société qui existait entre les soussignés sous la raison de SORBE & Co., est dissoute par expiration à dater de ce jour. La liquidation en sera faite par chacun des deux associés.

Nouvelle Orléans 1er juin 1839.

P. O. SORBE, F. JORDY.

Le soussigné prenant seul la suite des affaires de Sorbé & Co. les continuera en son nom particulier, et pour son propre compte.

1er juin—3 F. JORDY.

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.

LA société existante dans cette ville sous le nom de S. Fernandez et Ruiz, est [illegible] dissoute d'un commun accord. S. Fernandez seul chargé de la collection des dettes dues et [illegible] la dite société. [illegible]

Nlle. Orléans, 1er. juin 1839.

S. FERNANDEZ, FRANCISCO RUIZ DEL HOYO.

1er juin—3

UN jeune homme acclimaté, connaissant l'anglais, le français et l'espagnol, [illegible] et de les interpréter, désire obtenir ici [illegible] une situation où il puisse faire son occupation [illegible] de ces trois langues. Il ferait en même temps toute autre chose qui pût être utile. Quant à sa conduite et à ses connaissances, il peut produire un certificat très [illegible]. Au commencement, il ne demande qu'un très petit salaire. S'adresser à J. S. P. rue St. Pierre No. 17.

MARRONNAGES.

AVIS.—Détenu à la Geole de St. Jean Baptiste le nègre nommé SAM, disant appartenir à Harrit de la Nelle Orléans. Il déclare que son maître est maçon. Il a une cicatrice sur le [illegible] du pieds gauche. Le propriétaire est prié de le retirer en se conformant à la loi.

A. LUMINAIS, Shérif.

Paroisse St. Jean Baptiste 24 mai 23 m

AVIS—Détenu à la Geole de St. Jean Baptiste la négresse MARIE LOUISE, appartenant à Mr. Louis Demeuille de la Nelle Orléans. Le propriétaire est prié de la retirer en se conformant à la loi.

A. LUMINAIS, Shérif.

Paroisse St. Jn. Baptiste 20 mai 23 m

$50 DE RECOMPENSE—Parti marron de la boulangerie de Daquin frères, le 13 mai le nègre FIELD, âgé de 25 ans, taille 5 pieds 7 pouces, ne parlant qu'anglais, les jambes arquées, la droite plus que la gauche, [illegible]. Il a emporté un habit de drap noir, [illegible] environ $200 [illegible].

DAQUIN BROTHERS

DIX PIASTRES DE RECOMPENSE.

Parti marron de chez la veuve Soulant, le nègre PETER, taille de quatre pieds cinq pouces, nègre anglais, grosse figure noire, mauvais regard, gros yeux ressortis, toujours [illegible]. Il est parti le 25 avril de chez sa maîtresse, demeurant dans la rue Champs-Elysées, entre Urquhart et Girod. Il a emporté tout son linge avec lui. La récompense ci-dessus sera donnée à celui qui le conduira chez sa maîtresse ou dans une des geoles de la ville.

23 Mme. Vve. L. SOULANT.

$30 DE RECOMPENSE.—Parti marron de chez le soussigné, le mulâtre américain CHARLES, âgé d'environ 25 ans, parlant assez bien français, teint clair, taille d'environ 5 pieds 6 pouces, cheveux blonds, il est connu comme marchand de lait.

Les propriétaires et capitaines de bateaux à vapeur sont prévenus de ne pas le recevoir à leur bord sous peine d'être poursuivis.

E. ROUSSEAU, [illegible] chemin du Bayou.

20 m

$50 DE RECOMPENSE seront donnés à quiconque ramènera à la Presse à coton d'en bas ou écrouera dans une des geoles de la Nlle. Orléans, le nègre WILLIS, parti marron le 22 courant. Il a six pieds, est très noir, et bien proportionné; il est dans l'habitude de baisser les yeux et de lever les bras quand on lui parle; il a une légère cicatrice sur la joue et la lèvre gauche. Quand il s'est absenté il avait une casquette de soleil, un cuir, et des pantalons de cotonnade.

On suppose qu'il se cache dans les faubourgs supérieurs à l'entour des presses à coton et des fonderies, et qu'il essayera de quitter la ville soit en traversant le lac, soit en s'embarquant à bord de quelque bateau à vapeur ou navire.

Tout capitaine de quelque embarcation que ce soit est prévenu de ne point lui donner asile, s'il ne veut être poursuivi avec toute la rigueur de la loi.

D. F. GUEX.

23a Secrét. de la Presse à coton d'en bas.

20 PIASTRES DE RECOMPENSE.

Seront données à la personne qui logera en prison la négresse MARY ANN, âgée d'environ 26 ou 30 ans, [illegible] taille et porte généralement un mouchoir autour des oreilles. Comme elle a un [illegible] à bord des bateaux comme cuisinière, [illegible]

[illegible] W. U. WILKINSON, 81, Canal.

AUTOCTEUR MAGNIN, inventeur du Cordial de Lucine ou Elixir d'Amour.

Respectable Monsieur,—Nous avons bien, dans un grand nombre de cas, reconnu les effets remarquables de votre grande découverte et nous nous [illegible] nous-mêmes pour vous prouver ses effets et vous donner l'honneur qui vous est dû. Le Cordial de Lucine est dans notre opinion, un remède infaillible pour la prostration des fonctions productrices et la stérilité artificielle; et par conséquent doit être un bienfait à la race humaine. Nous pouvons aussi certifier qu'il ne se trouve aucune partie de mercure ou de nature vénéneuse, [illegible] une des plus belles découvertes physiques de notre siècle.

Nous sommes avec considération et respect, Monsieur, vos obéissans serviteurs.

JOSSELIN BOSSUIT,
SIGISMOND DE LAMARTINE,
ADRIEN DEGRAND,
OCTAVE NICOLE,
JEAN BLANC,
ROBERT STEVENSON,
LOUIS OBISSAU,
PIERRE BUFFON.

Le Cordial de Lucine est un fortifiant du Corps humain. Dans tous les cas de langueur, lassitude ou débilité, il est infaillible, il donne aussi du courage et de la décision à la pensée, en même temps qu'il fait renaître la santé et la vigueur au corps. Mais ses vertus particulières et sa célébrité sont basés sur la facilité et la certitude avec laquelle il ranime les forces viriles lorsqu'elles ont été détruites par la maladie, le temps ou la négligence ou par une dépravation qui termine prématurément par la prostration de ces énergies.

Ce cordial, comme la plupart des bonnes médecines, ne contient point de mercure ou de matière d'une nature vénéneuse parmi le grand nombre d'ingrédiens qui le compose, et en même temps qu'il peut ranimer les forces épuisées d'un géant, il peut aussi être administré avec avantage aux enfants. [illegible] nous empêchent [illegible] de publier les [illegible] documens qui prouvent les bienfaits qu'il a rendu à un grand nombre d'individus découragés, et malgré les heureux que produisit une entière connaissance de l'efficacité de ce remède. Cependant nous ne pouvons nous empêcher de faire remarquer qu'il a été démontré qu'il ne se rencontre presque point de cas de *stérilité naturelle ou d'imbécilité des organes productifs* dans l'un ou l'autre sexe; et conséquemment que ces maux sont les effets de causes artificielles qui peuvent être promptement vaincus, et éloignés par le '*Cordial de Lucine.*'

Le cordial de Lucine est un remède infaillible pour les glandes, pour le fluor albus, les menstruations difficiles et douloureuses, ainsi que pour l'obstruction et le déchargement involontaire des urines. C'est aussi un excellent remède pour les éruptions de la peau et des affections hydropiques.

A vendre, en gros ou en détail au no. 65, rue Royale. Prix $4 la bouteille. 14m—3m

AU PUBLIC LOUISIANAIS.

LE temps de mon engagement étant expiré [illegible], j'ai l'honneur d'informer le public que je [illegible] mon cours de danse, le 1er octobre prochain. Je [illegible] de la reconnaissance, [illegible] tous mes élèves et à leurs familles pour la confiance qu'ils ont bien voulu m'accorder jusqu'à présent.

J. DEVOTI.

MOYEN D'APPRENDRE A LIRE EN 20 LEÇONS—M. [illegible], Géomètre Arpenteur, [illegible] du canal de Bourgogne, auteur de la Méthode abréviative pour enseigner à Lire en 20 Leçons, offre de mettre cet admirable résultat en pratique [illegible] des leçons particulières. Les [illegible] sont ouvertes tous les jours depuis 9 heures du matin, jusqu'à 10 heures du soir, encoignure Dumaine et Bourgogne.

Le Professeur applique à la même Méthode abréviative d'Enseignement, modifiée toutefois d'après l'intelligence des élèves, à l'Ecriture, l'Orthographe, l'Arithmétique, la Géométrie, l'Algèbre, le Dessin linéaire, le Toisé, la Tenue de Livres, et à tout ce qui concerne les mathématiques.

Leçons en ville.

SUPERBE MAISON DE CAMPAGNE.

LE soussigné offre en vente [illegible]

Il n'est pas nécessaire de faire une description [illegible] de cette propriété [illegible] plantations, de la collection choisie des arbres d'ornement et à fruits, de la salubrité et de la beauté de la location, de sa proximité de la ville [illegible] de la Traversée par le Ferry, sont des faits trop bien connus pour qu'il soit nécessaire d'en donner une description.

Les personnes qui désirent avoir une demeure des plus élégantes dans l'Ouest [illegible] à venir examiner les lieux.

Conditions.—Un [illegible] comptant, la balance en paiements annuels avec intérêt. Titre incontestable.

T. L. LUDLOW, Newport, Campbell County Ky.

N. B. Il se trouve dans une aile [illegible] à deux étages et 4 chambres qui sera vendue avec [illegible]. 9 av—2m

FABRIQUE DE BIJOUTERIE.

L. B. DOETSCH & Co. informent leurs amis et le public qu'ils sont prêts à recevoir des commandes pour la confection de toutes sortes de bijoux, [illegible] et diamans dans le dernier goût [illegible]

N. B. Les ordres adressés à la fabrique, ou au bureau de MM. Lacoste et Fabres, Passage de la Bourse, entre les rues Conti et St-Louis, ou au magasin de [illegible] No. 81, rue Chartres, recevront une prompte attention.

Les [illegible] sont aussi informés que L. B. D. & Co. [illegible] fournitures nécessaires à cet art. 4 fev

EXTRAIT composé de Tomate de Miles ci-devant Substitut du Calomel.

Les propriétaires de cet article ayant dévoué plus de sept années et dépensé de fortes sommes d'argent en faisant des expériences sur les diverses sortes de Tomates, (Solanum Lycopersicum) sont à la fin parvenus à obtenir de cette plante une médecine qui remplace le Calomel dans ses heureux effets, sans exposer aux suites qui résultent de l'usage de ces drogues. Son principe est d'être un cathartic doux, efficace et composé; il est aussi comme *tonic & digestic* et diaphorétic. (Voir les directions qui accompagnent cette médecine.)

De son action particulière et de son usage.

Son action sur le système est générale, aucune partie n'échappant à son influence; [illegible] qu'elle doit être employée principalement dans le traitement des fièvres bilieuses ou d'autres maladies provenant de la congestion ou engorgement du foie. C'est ainsi qu'elle a obtenu de grands succès dans les maladies du foie, dyspepsie et de l'estomac et des boyaux, généralement. Cette médecine se décompose dans son opération, produit une évacuation libre dans les entrailles accompagnée d'une légère perspiration. [illegible]

SES DROITS.

Les propriétaires ne réclament point son universalité, [illegible] qu'elle guérira toutes les maladies [illegible] Tous les Chefs de famille [illegible] médecin [illegible] une expérience [illegible] cependant ils sont persuadés que cette médecine administrée à temps [illegible] le premier degré de la majorité des maladies de ce climat. Dans les cas de maladies longues ou chroniques, telles que ulcères ou maladies de la peau, le remède doit être pris [illegible] par l'avis d'un docteur.

Les personnes invitées à en faire l'essai.

[illegible]

ASSURANCES MARITIMES ET CONTRE L'INCENDIE.

Par la Compagnie d'Assurance du Firemen [illegible]

LE soussigné étant dûment autorisé comme Agent de la compagnie ci-dessus pour la ville de la Nlle-Orléans [illegible], à assurer les bâtimens, bateaux-à-vapeur et leurs chargemens, ainsi que les maisons et autres bâtisses, les navires et les bateaux à vapeur dans le port, les marchandises et autres propriétés contre les pertes ou les dommages que pourraient causer l'incendie. Il est aussi autorisé à ajuster et payer le montant des pertes qui pourraient avoir lieu dans les polices données par l'agent soussigné.

JOEL SMALL,

22m—6m chez Godfrey, Laurie & Small, [illegible] Vieille-Levée.

FREMAUX, libraire et marchand de papiers peints No. 147, rue de Chartres, vient de recevoir par les derniers arrivages de France et de New-York un grand assortiment de papiers peints et des livres français.

Casimir de Lavigne, Œuvres complètes, 3 vols.
La Popularité
Balzac, œuvres complètes,
Maison Nucingen,
Rivalités en province,
Les Chouans,
G. Sand, œuvres complètes, 3 vols.
L'Uscoque,
Mauprat,
Maîtres Mosaïstes,
Dernière Aldini,
Leila,
Indiana,
Lettres d'un voyageur.
A. Dumas, œuvres complètes, 2 vols.
Impressions de Voyage,
Souvenir d'Antony
Acté,
15 jours au Sinaï,
Contes et nouvelles,
Pauline,
Capitaine Paul,
E. Sue, Arthur.
J. Lecomte, chronique de la Marine française.
Mémoires de Lafayette,
d'un prisonnier.
Michel Raymond, bouquet de Mariage,
Victor Hugo, œuvres complètes 2 vols
Ruy Blas.
Notre dame de Paris.
Thiers, Révolution Française, nlle. édition, 4 v. [illegible]
Cooper, Voltaire, Rousseau, W. Scott, Chateaubriand, cap. Marryat, Lamartine, Paul de Kock, Alfred de Vigny, œuvres complètes, nouvelles éditions.
Napoléon Landais, Dictionnaire français, 2 v. in 4o.
Boyer, do. anglais, 2 v.
Balby, Géographie abrégée, 2 v.
Et un grand assortiment de livres de tout genre,
De Médecine et de Droit,
Elémentaires et scientifiques,
Livres Espagnols et Italiens,
Choix considérables de Pièces de Théâtre,
Registres français et américains,
Jeux de livres de toutes grandeurs,
Fournitures de Bureaux,
Boîtes mathématiques,
Compas, tire-lignes, règles de toute grandeur de Chet.
Papiers satinés pour appartements et ciels de lits.
Vues pour salles et cafés.
Antinor, bataille d'Austerlitz, Jardins pittoresques, Parc français, chasses anglaises, Roland furieux, les 4 saisons, Jardin d'Armide, Français en Egypte.
Papiers Communs du prix de 25, 31, 37, 50, 62 et 75 cents et au-dessus.
Bordures imitations à $1 à 2 50,
veloutées de $2 50 à 3 50.

B. FREMAUX,

17 m—6m 147, Rue de Chartres.

VENTES A L'ENCAN

PAR T. MOSSY & [illegible].

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse, pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, en date du 30 avril 1839, il sera vendu le mercredi, 26 juin 1839, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre Chartres et Royale, sous la direction de Mr. Joseph Reyes, syndic des créanciers de Jacques Girodeau, les propriétés suivantes, abandonnées par le failli à ses créanciers:

Une maison en bois située sur le Lac Pontchartrain, vis à vis l'Hôtel Washington, de Milneburg, avec toutes les dépendances de la dite maison, appartenant par droits indivis et à portions égales à Mr. Jacques Mevier et Mr. Jacques Girodeau; ainsi que tous les droits que lesdits propriétaires peuvent avoir sur l'emplacement ou cette partie du lac sur laquelle cette maison et ses dépendances pouvant être situées, sans aucune garantie de la part des vendeurs, quant à leurs droits de propriété sur l'emplacement, ou cette partie du lac, sur laquelle cette maison et ses dépendances peuvent être établies et érigées. Le sieur Jacques Mevier consent à la vente de sa moitié indivise et portion égale.

Conditions comptant.

L'acte de vente sera passé par C. V. Foulon, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

23m—6, 13, 20 et 26 juin

Succession de P. Manuel Marquez.

PAR E. TRICOU, encanteur.

IL sera vendu jeudi 13 juin prochain, à midi précis, à la Bourse St. Louis, un demi terrain situé au faubourg Ste Marie, faisant partie du terrain désigné par le No 8, du plan dressé par Joseph Pilié, voyer, déposé en l'étude de G. R. Stringer, maintenant Jules Mossy par acte du 27 décembre 1835. Ledit terrain mesure 30 pieds de face à la rue du Cirque entre les rues Poydras et Perdido sur 89 pieds 9 pouces de profondeur, ensemble les édifices y construits.

Conditions 1|3 comptant balance à 6 et 12 mois de crédit en donnant des billets endossés à satisfaction et portant hypothèque; en cas de non paiement, les billets porteront intérêt de 10 pour cent l'an jusqu'à parfait paiement.

Acte de vente devant Achille Champelle not. pub. 23 m

VENTE PAR LA COUR DES PREUVES.

Succession de Jos. Lambert [illegible].

EN VERTU d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour la Paroisse d'Ascension il sera vendu en vente publique, par le soussigné, sur les lieux ci-après décrits, le 10 Juin 1839, à 10 heures du matin, la propriété suivante; savoir:—

UNE TERRE OU HABITATION,

Située dans la dite Paroisse, rive droite du fleuve Mississipi, à environ huit milles en haut de Donaldsonville, bornée en haut par la terre de Wade Hampton et en bas par celle d'Edouard Duffel, fils, ayant quinze arpents [illegible] de face au fleuve, sur cinquante cinq arpents de profondeur à la ligne inférieure, et cinquante sept arpents sur la ligne supérieure; ensemble toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent sur ou appartient à la susdite habitation, consistant principalement en une vaste sucrerie en brique, en une très belle maison de maître, etc. etc.

CONDITIONS DE LA VENTE.

Dix mille piastres payable au premier mars 1840, et la balance en trois paiemens égaux et annuels; dont le premier échoira au 1er mars 1841, avec caution solidaire ou des billets endossés, au choix des héritiers, et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Tout paiement qui ne sera pas fait à échéance portera intérêt annuel du jour de l'échéance à dix pour cent.

N. B. L'acquéreur sera mis en possession le premier janvier prochain, si il le désire.

E. DUFFEL.

Ascension, ce 7 mai 1839. 21 mai 2.

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE LA NELLE. ORLEANS ET DE CARROLLTON.

ARRANGEMENS DE L'ÉTÉ POUR LES JOURS DE LA SEMAINE.

De Carrollton.		De la Nlle Orléans.	
Chars à cheval à 5 A.M.		Chars à cheval à 5 A.M.	
Locomotive	[illegible]	Locomotive	7 [illegible]

Après 10 heures du soir, par [illegible] un char, en payant cinq piastres pour le voyage.

ARRANGEMENS POUR LES DIMANCHES.

Les chars partiront aux mêmes heures que dans les jours de la semaine jusqu'à 1 heure P.M. Une Locomotive partira de Carrollton toutes les heures, jusqu'à 8 heures du soir, et de la Nouvelle Orléans jusqu'à 9 heures du soir.

Pour l'agrément des personnes qui se rendent à Carrollton [illegible] et qui ne désirent pas y demeurer jusqu'à 8 heures, le char qui partait [illegible] de Carrollton à 6 heures, [illegible]

PLUS BEAUX JARDINS DES E. UNIS.

Les personnes qui voudront [illegible] locomotive, devront se procurer des billets [illegible]

CHARS DES RUE JACKSON ET DE LA COURSE.

Ces chars partiront de la rue Jackson à 6 heures a. m. et de la rue du Canal à 7 1/2 heures du matin et courant chaque heure. A 3 heures, ils partiront toutes les demi-heures, jusqu'à 7 1/2 heures du soir, de la rue Jackson, et jusqu'à 9 heures de la rue du Canal, excepté à 9 1/2 de la rue du Canal.

Les [illegible] sont particulièrement priés de ne pas mettre les pieds sur les coussins, [illegible]

Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer de Carrollton et de la Nouvelle Orléans.

JOHN HAMPSON, Ingénieur en chef.

11 mai

LIGNE JOURNALIÈRE POUR LA MALLE ET LES PASSAGERS.

CETTE ligne partira tous les jours de Nashville et se rendra en deux jours. De Mills Point à Bowling Green Ky. en deux jours. De Mills' Point à Louisville, Ky. en trois jours et demi, de Mills' Point à Clarksville dans un jour et quart.

EXTRAS.

De Mills' Point se rendant à la convenance des passagers.

A Mills' Point la ligne [illegible] joint les bateaux à vapeur de la Nelle-Orléans et St-Louis, formant la route la plus directe de St-Louis à Nashville et de la rivière du Mississipi à Bowling-Green et Louisville, Ky.

Le bagage est transporté aux risques des propriétaires.

Il n'est alloué que 40 livres de bagage pour chaque passager.

Bureaux—Green River Hotel, Bowling Green. [illegible] Poste, Nashville. Mills' Point. Louisville.

W. P. ROACH & Co. Clarksville Tenn.

7 mai.

BUCKNER & POOTE, Avocats, Clinton (Mississippi).

Références—à Messrs.

ALEXANDER, HENDERSON & GAINES, [illegible], ARMSTEAD & SPRING, GEO. BERGEROT. Nouvelle-Orléans.

28 fev.

AVIS—E. B. SYKES, [illegible] pour la paroisse de la Nouvelle-Orléans, offre ses services [illegible] et au public en général.

Son bureau est No. 32, rue du Canal, entre l'encoignure de la rue du Canal et l'Hôtel des Planteurs. 1 mai

EAUX MINERALES ARTIFICIELLES.—Pour BOISSON, établissement de [illegible] [illegible]

AVIS D'ENCAN

J. A. BEARD informe respectueusement ses amis et le public en général, que par un arrêté du conseil des honorables Recorder et Aldermen de la seconde municipalité, il a obtenu le privilège de vendre à l'encan des marchandises etc. dans la rue du Canal, entre les rues des Magasins et Levée, tous les matins [illegible]

Les marchands qui ont des marchandises à envoyer à l'encan en commission, [illegible] la veille [illegible] jour des ventes, et toutes marchandises [illegible]

Les [illegible] des marchandises seront vendues sans réserve. La vente commencera chaque jour à 10 heures du matin.

Le bureau d'encan est au no. 50 rue de la Course.

2 juil

HYDROCONIONS, ou appareils pour bains de pluie ou de vapeur [illegible] à vendre par le soussigné.—Depuis plusieurs années, [illegible] de la Nouvelle-Orléans, M. Gicquel a [illegible] établissement de bains [illegible] vapeur et de pluie au moyen d'un appareil déjà connu en Europe, [illegible]

M. Gicquel étant à même [illegible] de son départ pour France, [illegible] à Paris, il donnera [illegible]

M. Gicquel offre également de traiter de son fond de cabinet de lecture [illegible]

29 mars [illegible]

CARTONS DE LOTO, TRES ELEGANTS ET TRES SOLIDES.

A VENDRE par jeux de 100 petits et 50 grands cartons, [illegible] de 50 petits et 25 grands, rue de Chartres No 169. 28 mars—6m

SANGSUES!

80000 SANGSUES de choix, Hongroises, Espagnoles et Françaises, à vendre depuis 6 à 4 cents jusqu'à 25 cents la pièce, à l'entrepôt [illegible] Quartier No. 25, rue de Conti [illegible] Vieille Levée.

[illegible]

MEDICAL [illegible]

LE DOCTEUR JOHN BARNES, ci-devant [illegible]

Leur bureau est au n. 14, Exchange Place. 29—1m

OUVRAGES EN FONTE ET MACHINES.

Le soussigné recevra des commandes pour Moulins à Sucre, Machines et Ouvrages en Fonte, de toute description, qui seront [illegible] et à des conditions favorables.

28m—1m COIT & Co, 20, Douane.

PANACÉE INDIEN.

POUR la guérison du Rhumatisme, Scrofule ou King's evil, Sciatique, cancers, rhume, Syphilis et maladies produites par l'usage du mercure, principalement les ulcères et les douleurs dans les os, ulcères dans la gorge et la bouche, ulcères de toute description, ulcères et abcès internes, fistules, hémorroïdes, scorbut, bile, maladies chroniques dégoûtantes, nerveuses, dartres et toutes sortes d'affections cutanées, catarrhes chroniques, maux de tête, provenant de la bile, douleurs dans l'estomac et dyspepsie provenant de diverses causes, affections du foie, inflammation chronique des parties et débilité générale causée par l'action torpide des artères de la peau. Ce remède est excellent pour ranimer une constitution affaiblie par les mauvais traitements et égarements de la jeunesse. En un mot il est recommandable dans toutes les maladies qui proviennent de l'impureté du sang ou de l'humeur, des tumeurs de quelque nature qu'elles puissent être.

Dans quelques unes des maladies ci-dessus il sera peut être nécessaire d'employer quelques autres médicaments que le [illegible]; mais comme remède purgatif le PANACÉE INDIEN peut en guérir les causes et sera dans presque tous les cas [illegible] pour guérir ces maladies.

AU PUBLIC.

Les physiciens modernes dans leur ambition d'exceller, explorent les vastes champs de la science et de la chimie, afin de trouver de nouveaux agents médicaux; et dans leur ambition d'en venir à la perfection par les moyens de l'art seulement, [illegible] et négligent [illegible] la richesse et la bonté des plantes médicinales que l'Eternel fait croître dans tous les climats. N'est-il pas vrai que tandis que le physicien américain a recours à des pays étrangers pour une grande partie des articles qu'il [illegible], (changeant journellement selon la mode ou sa folie,) qu'il est environné dans son pays d'une profusion de plantes médicinales qui possèdent la vertu de guérir toutes les maladies curables; et cependant il ignore les vertus et on dédaigne ainsi de pénétrer dans les déserts.

Les effets de la médecine végétale sont temporaires, tandis que ceux des minéraux sont constans. La première opère et [illegible]; le [illegible] et en particulier le mercure, agit chimiquement sur les solides, décompose les os et mine la constitution par une dégradation lente mais sûre.

L'efficacité et la sûreté des remèdes végétaux sur ceux composés de minéraux peut être reconnue en examinant l'ancienne pratique et la moderne, ou pour mieux s'en convaincre encore, il ne faut que comparer la pratique des Indiens à celle des blancs. Qui en Amérique n'a pas entendu raconter ou n'a pas vu dans beaucoup de circonstances une Indienne effectuer des cures rapides et étonnantes par le moyen de ses remèdes simples, tels que les remèdes de la pratique commune [illegible] avait failli? [illegible] Cette étonnante différence est un exemple de la supériorité infinie des moyens simples de guérison que Dieu a créés pour le bien-être de ses enfans sur ceux que l'orgueil et l'art ont inventés.

Durant une longue résidence parmi [illegible] de ce pays [illegible] connaissance de la méthode [illegible] le propriétaire du Panacée Indien acquis [illegible] quelques uns de leurs remèdes [illegible] et efficaces. [illegible] Le propriétaire offre cette préparation au public, convaincu qu'il est [illegible]. Ce résultat a souvent été attesté et c'est la réputation qu'il a acquis partout où il a été administré.

Il n'y a qu'environ trois ans que ce remède est en usage, et cependant dans ce court espace de temps, plusieurs centaines de personnes [illegible] qu'il leur a sauvé la vie, et dans de beaucoup de cas après avoir inutilement employé les remèdes communs. Partout où il est connu, l'usage s'en répand, et c'est une preuve convaincante de son mérite.

[illegible]

Le Panacée indien pris en doses convenables opère comme altérative et détergent, diaphorétic, diurétic et laxatif, anti-vénérien, et anodyne, et dans des cas comme stomachique et [illegible]. [illegible] la vigueur à l'estomac et l'action des glandes. A ces principes l'on peut recommander son opération.

Cette médecine a été très utile dans des cas [illegible] d'automne par ceux qui ont des maladies de poitrine et dont la constitution demande de nouvelle vigueur. [illegible]

CAS DE RHUMATISMES.

Charleston, 15 Nov. 1830.

Pendant l'hiver et le printemps dernier, je fus affligé d'un rhumatisme [illegible] par le froid. [illegible] maintenant [illegible] que six bouteilles du Panacée Indien m'ont entièrement rétabli la santé, et je le recommande à ceux qui sont affligés de la même maladie.

JOHN FERGUSON, King st.

Charleston, 27 mars 1830.

J'ai été sujet depuis environ [illegible] ans à un rhumatisme douloureux, causé par le froid tandis que j'étais sous l'influence du mercure, [illegible] j'ai été quatre mois à l'hôpital de Marine de cette ville et environ autant à l'hôpital de Baltimore, [illegible]. Vers le 16 février dernier, étant à peine capable de me supporter sur mes béquilles, je commençai à faire usage du Panacée Indien, et dans un mois je me trouvai entièrement guéri [illegible].

WM. TUCKER, 13, Market street.

CAS D'ULCÈRES SCROFULEUSES.

New-York, 10 septembre 1830.

[illegible]

Wm. HINHAN. Cincinnati, 12 Juillet 1831.

J'ai souffert pendant quatre années d'un ulcère à la jambe, [illegible]

MARGARET A. WEST, 121, Market.

A vendre par SICKLES & Co., Droguistes.

3 av—3m 40, rue du Canal.

TRAITEMENT DES MALADIES SECRÈTES, *d'après la Nouvelle Méthode*, par le docteur J. TOUSSAINT, médecin de la faculté de Paris, ex-interne des hopitaux vénériens, élève de M. Ricord.

Ce docteur, déjà connu par de nombreux succès continue à donner ses soins aux personnes affectées de Maladies vénériennes; celles même qui ont essayé inutilement les traitemens les plus connus trouveront auprès de lui une guérison prompte et radicale.

Le docteur J. Toussaint, donne des consultations, tous les jours, de midi à 3 heures, rue Bourbon No. 233 entre Dumaine et St. Philippe. 20m 1a.

DURAND & Co.

Graveurs de Billets de Banques,

No. 32, Wall street, New-York.

INFORMENT les Directeurs des Institutions de Banques des Etats-Unis, qu'ils ont [illegible] un établissement complet [illegible] pour la confection des billets de banques. Leur longue expérience et la réputation qu'ils se sont acquise [illegible] une garantie [illegible]

Leur [illegible] machine, est entièrement nouvelle et originale, construite [illegible] d'après celle de C. Durand, qui a dévoué 20 années pour la confection de cet objet [illegible] préservatifs contre la contrefaction. Pour la beauté de l'exécution ainsi que pour la richesse et la variété des sujets, ils garantissent que [illegible] style surpassera tout ce qui a été produit dans cette branche.

PRIX.

Pour une planche en acier de 4 billets,	$500
Pour une planche en cuivre de 4 billets,	250
Impression par 1000,	25
Papier par 1000 feuilles,	25

[illegible] pour [illegible] avec coupons, traites, &c. exécutés avec élégance.

Des spécimens de l'établissement ci-dessus peuvent être vus [illegible] Banque de la Nlle-Orléans.

19 m—1m, 6m

AVIS—La société ci-devant existant entre les soussignés sous la raison de Lawrence & Legendre, est dissoute de ce jour d'un consentement mutuel. Le nom de la société ne sera employé que dans la liquidation par l'un ou l'autre des parties.

Nouvelle Orléans, [illegible] mai 1839.

HENRY E. LAWRENCE, A. LEGENDRE.

23 m—30

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU MISSISSIPI Maritime et contre l'Incendie—Nlle Orléans, le 20 avril 1839.—Les actionnaires de cette institution sont par les présentes notifiés et requis de payer [illegible] actions, avant le [illegible], au bureau de la compagnie.

Par ordre de la Direction,

HENRY LOCKETT, Prés. pro t.

20 m—1m

LE soussigné a l'honneur d'informer le public et ses amis qu'il vient de prendre l'hôtel de Carrollton, il fera tous ses efforts pour le tenir à la satisfaction générale.

Les personnes qui désireront des repas particuliers sont priées de les commander d'avance.

Le soussigné prendra aussi des personnes qui voudront résider quelque temps à l'hôtel [illegible] arrangemens convenables.

Nlle-Orléans, le 17 mai 1839. C. LAVAUD, 18 mai—1mois

AVIS—La Banque des Négocians [illegible] les billets payables le 1er. Décembre prochain, [illegible] échéant après cette date.

Par ordre W. W. FRAZIER, Caissier.

Banque des Négocians, le 23 mai 1839.

$50 DE RECOMPENSE—Perdu entre trois et quatre heures, p.m., entre l'Hôtel de Verandah et la rue de la Douane, ou entre les rues de la Douane et Perdido, un portefeuille en maroquin [illegible] d'argent, contenant divers billets [illegible]. La récompense ci-dessus sera donnée [illegible]

J. W. ZACHARIE & Co,

30 mai 86, Douane.

PIANOS—Deux superbes pianos de Piccola fabriqués par Ignace Pleyel & co. de Paris, à vendre au no. 95 rue du Camp. 3 j—1

TAPIS—Quelques pièces tapis de jonc des Indes, excellent pour l'été, à vendre par

3 juin GEO. GREEN & BRO, 94, Camp.

SURDITE—GUTTA VEGETABILIS, un remède infaillible pour la surdité.—Le grand succès qu'a obtenu ce remède dans plusieurs centaines de cas au dispensaire de Westminster, pour les maladies des yeux et des oreilles, et pour lequel lettres patentes ont été obtenues par M. Taylor, M. D. du gouvernement anglais, et la sanction qu'il a reçue de l'académie royale de médecine à Paris, ainsi que des médecins suivants:—M. Abernathy, sir Astley Cooper, Drs. Roston, Curtis, Drake et L. Legrange, [illegible], et d'autres artistes et médecins célèbres dans cette branche qui en ont fait usage et qui l'ont recommandé.

La renommée du Gutta Vegetabilis en France et en Allemagne l'a fait introduire dans toutes les autres parties de l'Europe, et des adresses furent présentées au Dr. Taylor de toutes parts, le félicitant de sa découverte. La certitude avec laquelle a été continuellement administré le Gutta Vegetabilis peut être prouvé par plusieurs mille cas. Depuis la révolution de 1830, sa Majesté Louis Philippe, roi des Français, ainsi que le roi des Belges lui conféra le titre d'Auriste honoraire [illegible] en récompense des nombreuses guérisons qui ont été obtenues par le Gutta Vegetabilis. Ces preuves de la bienveillance et de l'approbation royale, seront suffisantes [illegible] pour encourager ceux qui sont affligés de surdité à se servir de son remède.

A Londres, Paris et Bruxelles le nombre des guérisons est incalculable, ainsi que dans les principales villes [illegible].

Dans la ville de Dublin, plus de 480 sourds ont été guéris pendant [illegible] sourd pendant 30 ans. Dans la ville de Lyon (France) 206 personnes ont recouvré l'entendement, parmi lesquelles il s'en trouvait une de 90 ans et l'autre de 94. Pendant l'année dernière 1836, les guérisons obtenues dans le midi de la France se sont élevées à un nombre étonnant.

Pour prouver cette assertion nous allons citer les cas suivants:—Le révérend Jean King, curé de l'église de St-Jean à Manchester, devint sourd, après avoir été exposé au froid, à un tel point qu'il ne pouvait entendre [illegible]. Cette affliction augmentait chaque jour [illegible] pendant plusieurs années il employa des médecins [illegible] qui le traitèrent avec un grand soin [illegible] Pour des particularités de sa cas, voir le Journal Médical de Londres d'octobre 1835.

Le Dr. Andrews, d'Edimburg, en parlant du Gutta Vegetabilis dit: J'ai employé le gutta vegetabilis dans ma pratique ainsi qu'à l'Hôpital, et j'ai trouvé que ce remède était incomparable dans les cas de surdité provenant de débilité nerveuse, [illegible]

Le Dr. [illegible], d'[illegible], Bedfordshire, dans une lettre adressée au Dr. Taylor, termine en disant que toutes les classes de la société trouveront dans le Gutta vegetabilis un remède incomparable contre la surdité et à bon marché.

Une ou deux bouteilles ont généralement produit une guérison radicale, et dans un cas où une personne était sourde, [illegible] depuis plusieurs années de surdité, accompagné d'un écoulement des oreilles, et d'un bourdonnement semblable au grondement du tonnerre, trois bouteilles firent entièrement disparaître ces symptômes, et la personne recouvra son entendement.

Un praticien judicieux de Paris, parlant du Gutta Vegetabilis du Dr. Taylor, s'exprime ainsi: J'ai, dit-il, employé toutes les ressources de l'art pour trouver un remède propre à la guérison de la surdité, et affirme que je n'ai jamais trouvé de remède aussi efficace que le Gutta Vegetabilis du Dr. Taylor. Vous pouvez être persuadé, d'après l'expérience que j'en ai faite, que cette médecine possède des vertus nécessaires à la guérison de cette affliction. Vous possédez une médecine d'une efficacité supérieure et d'une grande valeur.

Mlle. A. Nelson, de Mile End Road fut affligée d'une surdité pendant plusieurs années, [illegible] bouteille du Gutta Vegetabilis la soulagea beaucoup et avant d'avoir pris [illegible] elle était parfaitement guérie.

Thomas Hornby, [illegible] Farrington, [illegible] frappé de surdité par le [illegible] de la bataille de Waterloo et resta dans cet état depuis. Après avoir employé une bouteille de Gutta Vegetabilis il fut parfaitement guéri.

Mr. Crane de Cumberland qui avait été sourd pendant [illegible] années recouvra son entendement après avoir employé [illegible] bouteilles.

Aux personnes âgées qui sont le plus sujettes à la surdité, cette préparation sera un bienfait, ayant été employé dans beaucoup de cas plus graves, et il n'y avait aucune espérance de guérison ou de soulagement par aucun autre moyen. [illegible]

Vendu en gros et en détail, par agence [illegible] rue de la Douane, Nlle. Orléans. 4 av—juil 1

GRANDE LOTERIE DE PROPRIÉTÉS FONCIÈRES.

Situées à la NOUVELLE-ORLÉANS.

Sera tirée avant le 1er Décembre 1839.

A JACKSONVILLE Floride,

Sous la surveillance de Commissaires nommés à cet effet par la Législature de Floride.

SCHMIDT & HAMILTON, Directeurs.

100,000 BILLETS à $15, $1,500,000.

Le prix des Billets est de $15 chaque.

SYLVESTER & Co., No. 156, Broadway, New-York.—*Seuls Agents.*

Le produit de la vente des billets [illegible] dans les banques des Citoyens, Commerciale, du Canal, de l'Union et de Carrollton à la Nouvelle Orléans, au nom de [illegible] Schmidt, conjointement avec J. B. Perrault [illegible] et A. Baudoin, [illegible]

A New York le produit de la vente des billets est déposé dans la Banque du Phénix au crédit des banques de la Nouvelle Orléans ci-dessus. Le public peut examiner les actes passés par-devant Masureau, Esq. not. pub., relativement au transfert des propriétés des lots dans cette loterie.

600 LOTS GAGNANTS,

Comme Suit:

1 Lot.—Le bel Edifice à 3 étages, connu comme l'Hôtel de l'Arcade, dans la rue des Magasins, mesurant 125 pieds, 6 pouces sur la rue des Magasins, [illegible] pieds, 11 pouces sur la rue des Natchez, et 140 pieds, 6 pouces sur la rue Gravier. Cette propriété [illegible] maintenant un loyer de $37,000 par an, et étant située dans la partie la plus fréquentée de la ville, entre 3 Banques et [illegible] l'Hôtel St-Charles [illegible]. Estimée, $700,000

1 Lot.—Le superbe Edifice, connu sous le nom du Cry Hotel, ci-devant Bishop's Hotel, à l'encoignure des rues du Camp et de la Commune, ayant 161 pieds sur la rue du Camp, et 146 pieds, 10 pouces, sur la rue Commune [illegible] Estimée, $500,000

1 Lot.—Une jolie Maison à 3 étages, rue Natchez, No. 20, [illegible] à $1,200 par an. Estimée, 20,000

1 Lot.—Une jolie Maison à 3 étages, rue Natchez, No. 18, à côté du No. 20, [illegible] $1,200 par an. Estimée, 20,000

1 Lot.—Une jolie Maison à 3 étages, rue Natchez, No. 16, à côté du No. 18, louée à $1,200 par an. Estimée, 20,000

1 Lot.—La jolie Maison No. 23, à l'encoignure N. E. des rues de la Douane et [illegible] Bassin, mesurant 40 pieds sur la rue du Bassin, [illegible] Franklin [illegible] 127 pieds sur la rue de la Douane, louée à $1,500 par an. Estimée, 20,000

1 Lot.—La jolie Maison No. 24, encoignure S. O. de la rue de Bassin, mesurant 36 pieds, 7 pouces sur la rue du Bassin, [illegible] sur la rue Franklin, et 120 pieds sur la rue de la Douane, louée à $1,000 par an. Estimée, 20,000

1 Lot.—La jolie Maison à 2 étages No. 339, dans la rue Royale entre l'Hôpital et [illegible], [illegible] pieds sur la rue Royale, sur 127 pieds de profondeur, louée à [illegible] par an. Estimée, 15,000

1 Lot de 200 Actions, Banque du Canal, $20,000
[illegible] " Ouachita, [illegible]
[illegible] " Mech & Tra 15,000
[illegible] " Cité, 20,000
[illegible] " Exchange, 10,000
[illegible] " Gas light, 5,000
[illegible] " Mech & Tra de l'Etat, 30,000
[illegible] " Gas Light, 2,000
[illegible] " Louisiana, 20,000
[illegible] " d'Orléans, 20,000
[illegible] " Union Floride, 10,000

Il sera [illegible] les prix des Actions [illegible] ou leur valeur au pair au comptant.

TIRAGE:

100,000 Numéros de 1 à 100,000 seront déposés dans une Roue, et les 600 Lots Gagnants et les Blancs dans une autre, et pour chaque Numéro sortant on tirera un Lot Gagnant ou un Blanc jusqu'à ce que tous les Lots Gagnants soient sortis, laissant alors dans la Roue le reste de Numéros BLANCS.

On recevra à la Nouvelle-Orléans des ordres pour des Billets, à l'encoignure des rues St-Charles et de la Commune, sous l'Hôtel Verandah, et au No. 104, rue de Chartres, près de la rue Conti. Les ordres de la campagne, (port payé,) contenant le montant de la quantité de Billets requis, et adressés à

SCHMIDT & HAMILTON,

à la Nouvelle-Orléans.

Seront exécutés avec promptitude.

Un bateau-à-vapeur sera engagé pour donner passage aux personnes, qui désireront se rendre [illegible] pour assister au tirage de cette magnifique loterie.

Jacksonville (Florida), Avril 1839.

UNE dame américaine connaissant l'anglais et le français parfaitement et qui a déjà donné des leçons, désire obtenir une situation [illegible] dans une famille. Une famille française serait préférée. S'adresser au bureau de ce journal.

BANQUE DES CITOYENS DE LA LOUISIANE—Nlle. Orléans, 26 mars 1839. L'acte intitulé "Acte pour amender l'acte intitulé acte pour incorporer la Banque des Citoyens de la Louisiane" ayant été soumis aux actionnaires de cette institution pour leur approbation, une assemblée [illegible] sera tenue à cet effet, à la maison de banque, lundi, 6 mai prochain, à midi, [illegible] par le présent requis d'assister à la dite assemblée personnellement ou par procuration.

Par ordre de la Direction,

J. B. PERRAULT, caissier.

LOUIS ROGERS & JAMES GRAY ont établi une maison de commerce à la Nouvelle-Orléans, sous le nom de Rogers Gray & Co. et ont donné leur procuration à W. N. Wilkinson, pendant leur absence. Ils feront des avances sur les consignations qui leur seront faites à [illegible] Roger & Co. du Havre.

New-York, [illegible] 1839.

AUX PLANTEURS DE LA LOUISIANE.

CARTE DE LA LOUISIANE sur laquelle les différentes [illegible] seront colorées. Les planteurs de la Louisiane sont invités à fournir à l'auteur de la carte [illegible] les limites de leurs plantations, [illegible] à être distribuées aux souscripteurs vers le 1er janvier prochain. [illegible] Cette carte sera [illegible] et sera faite avec un grand soin. [illegible] pittoresque.

S'adr. JOHN LA TOURRETTE, hôtel de la Cité.

SIROP ET PILLULES

Composés de Salsepareille Concentrée.

AUX LECTEURS

LA saignée est toujours contraire aux constitutions faibles et délicates; par conséquent il suffit de dire que le sirop et les pillules composées de salsepareille concentrée obvieront à la nécessité de se faire saigner dans 9 cas sur 10, en purifiant le sang.

La grande vente de cet article a prouvé le fait: que nous pouvons vivre à une époque avancée et conserver une bonne santé si nous avons le soin de *ne point nous laisser extraire le fluide de la vie.*

De toutes les mauvaises habitudes dans la médecine, celle de saigner est la plus déplorable. Elle produit un soulagement temporaire, mais ses effets sont pernicieux. L'on obtient du soulagement parce que l'on diminue la sensibilité, elle produit une torpeur [illegible]

[illegible]

Si le patient a de la richesse, de la folie, de la science ou est à la mode, il faut répéter les saignées. [illegible] il devient débile et il faut des années de traitement avant qu'il puisse recouvrer sa santé, si jamais il peut la recouvrir. [illegible]

Un malade, quelque fois une jeune fille, est attaqué d'influenza [illegible] Ne l'ai-je pas vu de mes propres yeux? [illegible]

[illegible]

Depuis la première introduction du sirop et des pillules composées de salsepareille concentrée, ils ont conservé la haute réputation qu'ils avaient acquise. [illegible] douleurs rhumatismales de la tête et du visage, affections paralytiques, jointures contractées, enflures des glandes, douleurs de l'estomac et des os, rhumatismes chroniques, palpitation du cœur, respiration gênée, &c.

Ces célèbres sirop et pillules de Salsepareille, sont entièrement exempts de mercure, [illegible]

[illegible] nous sommes enfin parvenu à préparer [illegible] pour lequel il est destiné, comme possédant toutes les qualités nécessaires pour leur guérison.

Les maladies qui cèdent au traitement [illegible] sont celles dites chroniques [illegible] source de l'impureté du sang, tel que

Scrofula ou King's-Evil, Syphilis et toutes les maladies vénériennes, maladies du mercure [illegible] consomption, maladie du foie, jaunisse, rhumatisme, goutte, [illegible]

Le sirop de salsepareille est une des médecines les plus populaires du jour, [illegible]

Les pillules composées de salsepareille ont été employées [illegible]

EXCELLENCE MÉDICALE POUR LE PRINTEMPS.

Pour la purification du sang, la guérison [illegible] de rhumatisme, scrofula, [illegible]

Salsepareille—[illegible] Les vertus de la salsepareille ont été reconnues depuis plus de deux cent ans [illegible]

[illegible] Dr. Valentine Mott, Dr. David Hosack, Dr. J. Mitchell, Dr. W. McNeven, Dr. [illegible], Dr. [illegible], Dr. Watts, Dr. Alexander H. Stevens, Dr. Wright, Dr. Post, Dr. G. Delafield, Dr. Francis, Dr. Physic, Dr. Chapman, Dr. Chervaux, Dr. Jackson, Dr. Gibson, Dr. Bullman, Dr. Hunt, Dr. Dewees, Dr. Morris, Dr. James, Dr. Horner, Dr. Gist, Dr. A. Rogers, Dr. David L. Rogers, Dr. Harris, &c. &c.

[illegible]

Vendu en gros et en détail au no. 96 rue de la Douane Nelle. Orléans.

Ceux qui sont affligés de rhumatisme, scrofula, [illegible] de la peau, enflure des glandes, maladies du mercure, [illegible]

[illegible] Evils, fistula, jaunisse, consomption, St-Pitsdance, diarrhée, vers, stricture, maladies de mercure, ulcères, pleurésie, choléra, hémorroïdes, fièvre [illegible], inflammation de l'abdomen, surdité, maladies de peintres, [illegible] maladies d'accouchement, [illegible] verrues, asthme, douleurs du foie, des nerfs, [illegible]

Le sirop et les pillules de salsepareille ou pillules pour le sang sont recommandées par les plus respectables médecins qui connaissaient la médecine.

1o. Le principe vital est dans le sang.

2o. La nourriture du corps vient du sang.

3o. Toutes les maladies ont leur source dans l'impureté du sang.

Tous les solides sont formés et proviennent du sang. [illegible]

Le sang étant le nourrisseur du corps et la source de la vigueur, est aussi celle des maladies en général; [illegible]

[illegible]

5o. Les douleurs et les maladies ont la même origine; par conséquent ils ont les mêmes nom.

[illegible]

AVERTISSEMENT. Le sirop et les pillules composés de salsepareille concentrée ou pillules du sang, peuvent être obtenues pures au No. 96, rue de la Douane, Nouvelle-Orléans, [illegible]

L'on donne des directions en anglais, français et espagnol. 17 mai

NOUVELLE MÉDECINE.

Pillules de Tomate Mélangées

Du Dr. G. R. Phelps,

Entièrement Végétales.

MEDECINE nouvelle pour toutes sortes de maladies, ainsi qu'un substitut au calomel, dans les cas de fièvres et affections bilieuses.

Ces pillules [illegible] sont faites d'une combinaison [illegible] nouvellement découverte, extraite de la plante de tomate, ainsi que d'autres substances végétales [illegible] la meilleure médecine altérative et cathartique, découverte jusqu'à ce jour. [illegible] dans les cas de scrofula, dyspepsie, jaunisse, fièvre bilieuses, [illegible], rhumatismes, toux, influenza, catarrhe, affections nerveuses, enflures des glandes de toute description, constipations, coliques, maux de tête, &c. &c.

Ces pillules sont aussi un antidote contre les maladies contagieuses et épidémiques, [illegible]

[illegible]

MESSRS. DEPOUILLY Frères & Co. [illegible]

[illegible]

J'AI l'honneur de prévenir les dames de cette ville [illegible]

ARTICLES POUR HOMMES.

Habits et redingotes, pardessus et [illegible], robes de chambre, pantalons, gilets, [illegible], cravates, cols, souliers de bal et autres articles, le tout dans le dernier goût et à la dernière mode.

ARTICLES POUR DAMES.

Soieries pour robes, tels que gros de Naples, satins, Florence, étoffes pour manteaux, [illegible], [illegible], gants, [illegible] souliers, [illegible] cachemires [illegible], gants de [illegible], ombrelles, parasols, et autres articles.

ARTICLES POUR TAILLEURS.

Draps superfins de diverses nuances, draps noirs et casimirs de Sedan, cachemires en noir, nouveautés pour pantalons, étoffe à gilets, [illegible], et généralement tout ce qui concerne l'article de tailleur.

On trouvera également un grand assortiment de [illegible].

[illegible] VOR. DECAUX,

12 dec—6m 75, rue [illegible]

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DES POMPIERS DE LA NOUVELLE ORLEANS—Les actionnaires sont par le présent notifiés que le [illegible] sur leurs actions est du et payable, le 1 juin 1839.

E. L. TRACY, Secrétaire.

Nouvelle-Orléans, 4 mai 1839.

7 mai

FIEVRE TREMBLANTE—La mixture de Rowland n'a jamais manqué de guérir la fièvre tremblante dans les cas où elle n'est point liée avec d'autres maladies. Elle est aussi excellente pour guérir les maladies de la même nature que les fièvres tremblantes, savoir: Faiblesse nerveuse, débilité générale, fièvre rémittente, dyspepsie, manque d'appétit, brûlement d'estomac, jaunisse, dysenterie, diarrhée, constipation, fièvre bilieuse. A vendre dans la plupart des pharmacies de la Nlle-Orléans, et en gros par

JARVIS & ANDREWS,

24 m—6m Agent pour les Propriétaires.

PAR DIDION, COURTIER

UN mulâtre âgé d'environ 35 ans, excellent cordonnier, sellier, laboureur, boucher, [illegible], fort et très actif, à vendre—[illegible] comptant et la balance [illegible]

Un nègre âgé d'environ 25 ans, excellent cigarrier, cuisinier, &c. Conditions à la vente. 6 juin—5

A LOUER.

A LOUER—Une jolie maison [illegible] à l'encoignure des rues St Anne et Bourbon, très commode pour une demeure de famille. Il y a de belles cuisines en briques, écurie, remise, une vaste cour, &c. &c. Possession sera donnée le 15 courant, s'adresser à A. DELPIT,

8 juin 119, rue de Chartres.

A LOUER—Une jolie maison formant l'encoignure des rues Casa-Calvo et St. Ferdinand, faubourg Washington, très commode pour une famille. Possession immédiate en sera donnée, s'adresser à A. DELPIT,

3 juin—3 119, rue de Chartres.

MAISON A LOUER—Le rez de chaussée et les deux étages de la superbe maison joignante la Banque de l'Atchafalaya. L'on peut en donner possession immédiatement. Pour les conditions, s'adresser à

R. GRONING & co.

A LOUER—A partir du 1er juin, la maison No. 129, rue Condé, entre Ursulines et St-Philippe à louer à bon marché. Pour les conditions, s'adresser à H. & W. HOPKINS,

31 m—4m No. 60, Vieille Levée.

A LOUER—Une maison, située rue des Remparts entre les rues du Bayou et des Ursulines. S'adresser à

14 mai R. BRUGIER.

A LOUER—Une maison, située rue Ste-Anne entre les rues des Remparts et Bourgogne. S'adresser à

14 mai R. BRUGIER.

A LOUER—La belle maison No. 226, rue Gravier. Pour les conditions, s'adresser au No. 75, rue du Canal. Possession [illegible] immédiate

LOUER, à Bail ou par mois, un Magasin très convenable pour toute sorte de Liquides, s'adresser au No. 16, rue Saint Louis.

8 mai B. LANDUMIEY.

A LOUER jusqu'au 1er Novembre 1839—Une maison très commode pour une petite famille, située dans la rue du Maine, entre Dauphine et Bourgogne. Pour les conditions, s'adresser au No. 14, rue de l'Hôpital.

A LOUER jusqu'au premier Novembre prochain—Le bureau maintenant occupé par la Compagnie d'Assurance Maritime et contre l'Incendie du Mississipi, encoignure des rues Canal et Royale.

A LOUER—Une maison haute, bâtie en briques, très commode pour une nombreuse famille. Situé rue Bienville entre les rues Royale & Chartres. Pour les conditions s'adresser à

3mai—1m DEVESIN & DOSSAT, 57 rue Tchoupitoulas.

A LOUER—Une grande chambre, bien garnie, faisant face à la rue, bonne pour deux personnes, à louer à un prix raisonnable. S'adresser au No. 16, rue de la Douane, entre Chartres et Vieille Levée. 21 fev

PORC MESS et P. O. en magasin et à vendre par

5 ja S. S. MULLEN, 7 rue Poydras.

CABOTAGE.

POUR NEW-YORK.—Mercredi prochain.—Le navire A 1, GROTON, cap. [illegible], ayant une partie de sa cargaison engagée partira comme ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la presse à coton, ou à

31 mai J. H. ASHBRIDGE, 65, Commune.

POUR NEW-YORK.—Paquebot du 6 juin.—Ligne [illegible] de la Nouvelle-Orléans et New-York—Le beau navire MONUMENT, capitaine Chase, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira comme ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, [illegible] Presse à Coton d'Orléans, ou à GEO. BEDFORD, ou à

31 mai PETER LAIDLAW.

POUR NEW-PORT, R. I.—Le brick A. 1, ALBANO, capitaine Stackpole, partira le [illegible] en avant. Pour passage à Boston, New York [illegible], s'adresser au capitaine, à bord, ou à

J. B. BAILEY,

31 mai 14, rue Bienville.

POUR BALTIMORE—Devant partir jeudi prochain—Le trois-mâts A. 1, JOHN JAY, capitaine Lombert, ayant les trois quarts de sa cargaison engagée et allant à bord partira comme ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à J. H. ASHBRIDGE,

31 m 65, Commune.

POUR PHILADELPHIE.—Ligne de Hand.—Le navire paquebot ARCHER, capt. Marston, est maintenant prêt à prendre du chargement et partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, au dessous du marché aux légumes ou à JAMES D. DENEGRE, 31 m

POUR BOSTON.—Le trois-mâts A 1, GEORGE BEDFORD, ayant une partie de sa cargaison engagée partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à GEO. BEDFORD,

31 mai 22, rue Bienville.

POUR BOSTON.—Le brick A. 1. OSCEOLA, capitaine Toby, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à

31 mai J. H. ASHBRIDGE, 65, Commune.

POUR BOSTON.—Ligne de Lombard & Co.—Le navire paquebot CAROLINA, capitaine S. Lewis, suivra le Cherokee et sera expédié sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, en face de l'hôtel de la Monnaie, ou à JOHN A. MERRIT,

31 m 53, rue du Camp.

POUR LIVERPOOL.—passage seulement.—Le navire A. 1. fin voilier LIVERPOOL, capt. Davenport, ayant toute sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour passage seulement, ayant de beaux emménagements, s'adresser à

LEVI H. GALE, 98 Commune.

POUR PHILADELPHIE.—Le brick fin voilier ELCY, capitaine Wall, ayant une grande partie de sa cargaison engagée partira de suite. Pour fret ou passage, s'adresser à

30 mai G. BEDFORD, 22, rue Bienville.

POUR CHARLESTON.—La goëlette fine voilière CARRIBEAN, capt. Allen, ayant une partie de sa cargaison engagée et allant à bord partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à J. A. BARELLI & Co.,

30 m 22, rue Bienville.

POUR CHARLESTON.—La goëlette fine voilière PANCY, capt. Bray ayant une partie de sa cargaison engagée partira sous peu.—Pour la balance du fret ou passage, s'adresser à bord ou à J. H. ASHBRIDGE,

65, Commune.

POUR PHILADELPHIE.—Paquebot de première classe NEW ENGLAND, capitaine Collier, partira sous peu. Pour passage seulement, s'adresser à J. H. ASHBRIDGE,

30 mai 65, rue de la Commune.

POUR APALACHICOLA.—Le paquebot CONSTITUTION, capt. Woodbury, partira le premier bâtiment pour ce port. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à J. H. ASHBRIDGE,

20 mai 65, rue de la Commune.

POUR LA MOBILE.—La goëlette PERSEVERANCE, capt. Hobson, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à J. H. ASHBRIDGE,

21 mai 65, rue de la Commune.

PORTS ETRANGERS.

POUR GALVESTON, [Texas]—Paquet régulier pour lundi le 10 juin, à midi.—Le superbe navire à vapeur à basse pression COBBA, capitaine J. B. Canson, du port de 600 tonneaux, double et chevillé en cuivre, ayant deux bouilloires, partira positivement comme ci-dessus.

Un bateau-à-vapeur sera toujours prêt à son arrivée pour transporter les passagers [illegible] de Galveston à la ville de Houston. [illegible]

BOGERT & HAWTHORN, 65, Camp. 1 juin

Le fret et le passage doivent être payés en billets de banque de la Nouvelle Orléans, [illegible] fret le jour du départ.

POUR LIVERPOOL.—Le beau navire fin voilier SYLVANUS JENKINS, capt. G. Barker, peut prendre 8 ou 9 passagers et partira positivement le 10 juin. Pour passage seulement ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, en face du poteau No. 4, troisième municipalité, ou à L. H. GALE,

31 m 93, Commune.

POUR LA HAVANE.—Le brick paquebot AUDUBON, capitaine Schott, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour la balance du fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à

20 mai R. GRONING & Co.

SAVON CHINOIS de Lady Montague pour rendre la peau plus éclatante, [illegible]

L'incomparable Savon Chinois de Lady Montague est le meilleur antidote connu pour les dartres, boutons, [illegible]

RECU nouvellement les éditions suivantes:

Œuvres du comte de Maistre, 8 vol.
L'histoire de Venise par Daru, 8 vol.
Le chasseur ou le chien courant, 2 vol.
[illegible] de littérature, 1 vol.
[illegible] révolution française, [illegible]
[illegible]
Dictionnaire de droit civil, [illegible]
[illegible]

En magasin et à vendre par DRUSLE & LESSERE, libraires, Rue Chartres et Conti.

21 mai

J. B. FIELD, 43 Bienville, offre en vente les articles suivants:—300 sacs café de la Havane; [illegible] St-Domingue; 500 boîtes blanc de baleine; [illegible]

A VENDRE à l'amiable par estimation, un CABARET [illegible] encoignure des rues Magasin et St. Joseph. [illegible]

BUREAU DE LA COMPAGNIE DU CHEMIN A COULISSES DE PONTCHARTRAIN.—Nouvelle-Orléans, 21 mai 1839.—[illegible] 25 cents.

21 mai—28 JNO B LEEFE, Secrétaire.

A VENDRE à l'amiable pour cause de départ.—Le superbe Café d'Ambrose situé rue St. Louis, en face de la Bourse de la Cité, [illegible]

SOLUTION SPECIFIQUE.

CEUX qui ont des maladies [illegible] telles que les gonorrhées, [illegible]

[illegible]

Londres, 27 décembre 1837.

[illegible]

NOUVEL assortiment d'objets de ménage [illegible]

Reçu et à vendre par E. LEFEBVRE, frères.

3 juin

POUR L'INTERIEUR.

MALLE DES ETATS-UNIS—Pour le Bayou Sara et Plaquemines—Le superbe bateau à vapeur pour passagers, BRILLIANT, capitaine Hart, [illegible] chambres séparées et commencera ses voyages réguliers mercredi 19 du courant, à 10 heures du matin, et dimanche à la même heure pour Plaquemine, et continuera à faire des voyages régulièrement le restant de la saison, en partant ponctuellement à l'heure indiquée. Il y a des chambres séparées pour les personnes de couleur. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

18 dec ADAMS & WHITEALL.

PAQUEBOT REGULIER POUR MEMPHIS ET RANDOLPH—Le superbe bateau à vapeur ORONOKO, capt. Burwell, [illegible]

PIERCE SHANNON & BROTHER.

29 mai 27, rue Bienville.

POUR BAYOU TUNICA et tous les ports intermédiaires.—Le superbe bateau à vapeur NASHVILLE, neuf, [illegible] à 10 heures du matin. [illegible]

FOLLAIN, BELLOCQ & DEJEAN,

3 dec 18, rue St. Louis.

[illegible]

FOLLAIN, BELLOCQ & DEJEAN.

Paquebot entre la Nouvelle Orléans et le Bayou Sarah.

[illegible] LEVANT [illegible]

[illegible] LACOSTE, Agent.

POUR LA MOBILE.—Le steamer GIRAFFE, capitaine Swiler, [illegible]

P. S. Toutes les fois que le nombre de passage [illegible] la Giraffe [illegible]

LIGNES DE PAQUEBOTS.

POUR NEW-YORK.

Ligne [illegible] de la Louisiane et New-York.

DEVANT partir régulièrement [illegible] Cette ligne est maintenant composée des navires suivans [illegible]

YAZOO,	Capitaine	Trask
MISSISSIPI,	"	Besle.
LOUISVILLE,	"	Allen.
SARATOGA,	"	Hathaway.
HUNTSVILLE,	"	Eldridge.
SHAKESPEARE,	"	Palfrey.

Ces bâtimens sont tous de première classe, doublés et chevillés en cuivre, [illegible]

[illegible]

JAMES B. HULLIN, [illegible] Camp.

[illegible]

JOHN A. MERRITT,

[illegible]

LIGNE DE PAQUEBOTS ENTRE LA NLLE ORLEANS ET BALTIMORE.

[illegible]

GEORGE BEDFORD, 22 rue Bienville.

PAQUEBOTS POUR NEW-YORK.

(Nouvelle Ligne)

[illegible]

H. O. ARES, [illegible]

HOTEL DU LAC

Situé sur le Lac, au bout du Chemin [illegible]

[illegible]

E. H. TAYLOR, Propriétaire.

ENTREPOT DE SELLERIE DE PHILADELPHIE,

No. 4, rue de la Vieille Levée.

JAMES MAGEE & Co. [illegible]

[illegible]

[illegible] & Co., Marchands de [illegible] et Commission.

[illegible]

CHANGEMENT DE DOMICILE ET D'ETUDE.—B. CAILLARD, avocat, a transporté son domicile et son étude, rue Madison, No. 22, entre les rues Levée et Condé, près des halles et du ferry de la 1ère Municipalité, et à proximité des Cours Criminelle, de District, de Paroisse, des Preuves et de Cité, de la Nouvelle Orléans.

Son étude est ouverte tous les jours de 7 heures du matin à 7 du soir.

Pour consultation de 7 à 9 heures du matin, et de 6 à 7 heures du soir; affaires de cour de 10 du matin à 3 du soir. 14 fev—3m